



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 11994

Texte de la question

M Marc Reymann attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur la creation d'un espace audiovisuel europeen avec, en particulier, la mise en oeuvre d'une chaine europeenne de television a Strasbourg. Pour Strasbourg, capitale des institutions parlementaires de l'Europe, siege du Conseil de l'Europe et du Parlement europeen, cette chaine europeenne represente une immense chance pour conforter son role de capitale parlementaire de l'Europe et accroitre ses fonctions internationales. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les demarches qu'il compte entreprendre dans les meilleurs delais en liaison avec les ministres des affaires etrangeres et des affaires europeennes afin qu'un prochain conseil des ministres de la CEE puisse designer Strasbourg comme siege de la future chaine europeenne de television.

Texte de la réponse

Reponse. - Bien conscient du role que Strasbourg peut jouer dans la mise en oeuvre et le succes d'une television culturelle destinee a l'Europe, les gouvernements allemand et francais ont, des le sommet de Bonn, le 4 novembre 1988, affirme tres clairement leur volonte d'y installer le siege de la future chaine franco-allemande qui prefigurera la chaine europeenne.

Données clés

Auteur : [M. Reymann Marc](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11994

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1853